



Pour défendre nos retraites

Luttons pour exiger des hausses de salaires

Alors que les gouvernements successifs et le patronat affirment depuis des décennies, avec la complicité des médias, que notre système social est mauvais car il y aurait trop de « charges sociales » pour les entreprises, rétablissons des vérités.

Il n'y a pas « trop de charges sociales » mais PAS ASSEZ DE SALAIRE pour VIVRE, SE SOIGNER et VIEILLIR !

Les « charges sociales » sont en fait des cotisations sociales (dites salariales et patronales) et font partie intégrante du salaire. Elles représentent une partie des richesses créées par les salarié-es consacrées au financement solidaire et collectif de notre protection sociale, de notre régime de retraite, de chômage et nos allocations. C'est le salaire socialisé. Toute exonération ou baisse de cotisation constitue dès lors une **BAISSE DE SALAIRE**.

La cotisation doit rester le fondement de notre système par répartition à la fois contributif et solidaire (solidarité entre les générations, les individus, les professions) qui permet de cotiser également pour celles et ceux qui sont empêchés de travailler : malades, privé-es d'emploi, handicapé-es, etc.

La retraite doit être envisagée comme un « vrai salaire socialisé » à cotisations et prestations définies : les cotisations des actif-ves financent immédiatement les pensions des retraité-es et ne sont pas accaparées par les rapaces de la finance.

C'est bien parce que les cotisations sociales échappent aux poches des actionnaires qu'elles s'opposent aux assurances privées, à la rentabilité et à la concurrence « libre et non faussée » chères au patronat. Et que les différents gouvernements successifs, suite aux injonctions du MEDEF et de l'Union Européenne, cherchent à remettre en cause la Sécurité Sociale en général et en particulier notre système de retraite !

MACRON n'invente rien et poursuit le combat du patronat contre le salaire en généralisant la retraite par points !

Le combat du patronat depuis toujours

Toutes les réformes mises en œuvre depuis le milieu des années 80 ont pour but une baisse du niveau des retraites. Quelques rappels :

- Baisse continue des cotisations employeurs notamment par des exonérations massives.
- Augmentation du nombre d'années de cotisation de 37,5 annuités à 43 (Balladur 1993, Fillon 2003, Ayrault 2013)
- Passage pour le privé des années de référence des dix meilleures années de salaire aux vingt-cinq meilleures (Balladur 1993).
- Instauration d'un système de décote et de surcote qui pénalise les carrières incomplètes en particulier celles des femmes et contraint les salarié-es à travailler plus longtemps au-delà de 60 ans (Balladur 2003) et 62 ans (Woerth-Fillon 2010).
- Recul de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans (Woerth-Fillon 2010) et 63 ans pour toucher sa complémentaire AGIRC ARRCO (2016).

Bref tout est fait pour opposer les travailleur-ses du public et du privé, pour baisser les pensions et retarder l'âge de départ à la retraite.

Retraite par points : toutes et tous perdant-es

Au nom de l'équité, Macron veut instaurer un « régime universel par points », supprimant donc tous les régimes spéciaux. Mais ce principe n'a rien à voir avec la solidarité qui fonde nos régimes de retraite.

En résumé, le système par points c'est quoi ?

- Un calcul sur toute la carrière aboutissant à la baisse généralisée des pensions : le-la salarié-e cumule des points tout au long de sa carrière en fonction de la valeur d'achat du point et le montant de la retraite est déterminée en multipliant l'ensemble des points par la valeur du point à la liquidation des droits.
- La fin du montant de pension garanti : c'est la fin des prestations définies. Alors qu'aujourd'hui le montant de la retraite est prévisible et garanti (en fonction des 6 derniers mois ou des 25 meilleures années), avec ce nouveau système tout dépendrait de la valeur du point au moment du départ... valeur fixée par le gouvernement en fonction des possibilités budgétaires du moment !
- La fin des droits collectifs : aucune prise en compte des malades, des privé-es d'emploi, de toutes les personnes qui ne toucheraient que des salaires amputés. Les pensions de reversion sont menacées. Derrière une pseudo équité, c'est en fait l'amplification des inégalités et la fin de la solidarité. Ces droits représentent 60 milliards d'euros !
- La fin de l'âge légal de départ à la retraite : pour avoir une retraite décente (et encore !) les salarié-es devront repousser leur départ à la retraite.

Quel est le véritable but de cette réforme ?

Il s'agit de faire baisser le niveau des pensions de manière suffisamment forte (environ 30 %) pour que chacun-e « de son libre-arbitre » (mais avec le couteau sous la gorge !) soit conduit (pour celles et ceux qui le pourront !) à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément rendu indispensable par le montant dérisoire de la retraite de base.

Autant dire qu'avec cette réforme ce sont les personnes les plus fragiles qui seront les plus touchées car les minima de pension, les droits conjugaux et familiaux, l'assurance chômage et les arrêts maladie sont dans le collimateur de Macron.

Alors que la retraite est faite pour s'arrêter de travailler pour un-e employeur-se, le projet de réforme des retraites à la sauce Macron veut nous imposer de travailler plus longtemps pour perdre notre vie à la gagner.

De l'argent déversé aux entreprises il y en a pour nos salaires et nos retraites : 40 milliards de CICE en 2019, 200 milliards d'exonérations de cotisations sociales, d'aides fiscales diverses et variées financées par nos impôts, plus de 100 milliards d'évasion et de fraude fiscale. **Les profits explosent et sont distribués aux actionnaires** : 58 milliards de dividendes en 2018 alors que les salaires augmentent 3 fois moins vite.

Défendons tous les régimes de retraite, regagnons nos droits pour dire à Macron-Philippe et autres Penicaud que de leur société, on n'en veut pas !

Exigeons une retraite à 100 % du meilleur salaire net sans condition de durée de cotisation ou de points, dès 55 ans, financée par la cotisation sociale grâce à la hausse constante des salaires et des cotisations sociales.

Et dès maintenant, exigeons ...

- La fin des exonérations des cotisations pour les entreprises et leur augmentation.
- Le maintien du Code des Pensions civiles et militaires de l'État, pilier fondamental du statut et mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière, et de la CNRACL.
- L'abrogation de la CSG, de la CRDS et de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (0,3% prélevés sur les pensions des retraité-es imposables).



... pour un socle commun de droits et de garanties...



- L'abrogation de la décote.
- Une carrière complète de 37,5 annuités intégrant les périodes d'études et de stages après 18 ans, les périodes de première recherche d'emploi et les périodes d'inactivité forcée.
- Les périodes d'arrêts de travail pour maternité, congés parentaux, accident de travail et maladie professionnelle doivent être considérées comme périodes travaillées avec la prise en compte du salaire qui aurait dû être versé.
- L'ouverture pour tou-ttes et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 55 ans (50 pour les services actifs et métiers pénibles) ou dès que les annuités nécessaires pour celle-ci sont validées.
- Le droit au départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes handicapées.

... et un montant de la pension

- Au taux de remplacement de 75 % du salaire brut (soit 1800 € net minimum) pour une carrière complète quel que soit le régime de retraite, reposant sur l'ensemble de la rémunération (traitement/salaire, primes, indemnités complémentaires de traitement, intéressement, participation...) tant que tout n'est pas intégré au salaire de base et calculé sur les 6 meilleurs mois de travail.
- L'indexation de la pension, de la retraite sur la valeur du point d'indice dans la fonction publique de l'État et sur les salaires.
- Une pension de réversion fixée à 75 % de la ou des pensions du-de la conjoint-e (mariés ou pacsés) décédé, sans condition d'âge tant dans le public que dans le privé.

La CGT de Loir et Cher appelle l'ensemble des travailleur-ses dans ou hors de l'emploi et les retraité-es à participer à la manifestation

le 27 juin à 15 heures

Rassemblement devant la cité administrative, avenue MAUNOURY à BLOIS